

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 22 octobre 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/10/22-2/03**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211022-lmc100000022743-DE

Acte Certifié exécutoireEnvoi Préfecture : 25/10/2021
Réception Préfet : 25/10/2021
Publication RAAD : 25/10/2021

OBJET : Prise en charge par le Département des dépenses de gaz et d'électricité des EPLE. Participation des usagers de la demi-pension et des bénéficiaires de concession de logement - Exercice 2022.

Le Département prend directement en charge les dépenses de gaz, d'électricité et de fioul des collèges. Dans le cas de la restauration scolaire et des logements de fonction, ces dépenses sont à la charge des usagers et des bénéficiaires. Le Département se substituant aux collèges pour le paiement des factures, il est donc proposé de fixer les modalités et les montants des sommes correspondantes dues par collègue au Département. Cette opération est neutre financièrement pour chaque collègue car le montant des recettes transférées est équivalent aux dépenses qui ne sont plus à sa charge.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1er juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'éducation et notamment les articles R. 216-11 et R. 216-12,

VU la délibération du Conseil général n° 5/05 en date du 28 novembre 2014 relative à l'institution d'un fonds départemental de viabilisation pour les usagers de la demi-pension et les bénéficiaires de concession de logement dans les collèges publics,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/03 en date du 26 septembre 2019, relative à la prise en charge par le Département des dépenses de gaz et d'électricité des EPLE. Participation des usagers de la demi-pension et des bénéficiaires de concession de logement - Exercice 2020

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/03 en date du 24 septembre 2020, relative à la prise en charge par le Département des dépenses de gaz et d'électricité des EPLE. Participation des usagers de la demi-pension et des bénéficiaires de concession de logement - Exercice 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter pour l'année 2022, les contributions forfaitaires des collèges publics au fonds départemental de viabilisation du service de restauration scolaire, pour un montant total de **1 198 807 €**, tel que détaillé en annexe n° 1 de la présente délibération.

Article 2 : d'adopter le barème des consommations forfaitaires à appliquer en l'absence de compteur divisionnaire dans un logement de fonction, annexe n° 2 à la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser les collèges à collecter au nom du Département les montants des dépenses de fluides dus au titre des logements concédés et de les lui reverser.

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à percevoir auprès des collèges les montants collectés, en application des dispositions de l'article 1 et de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Vincent ÉBLÉ

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Anthony GRATACOS

M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER

Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne